Réf. Farde e-Assemblées : 2303068

N° OJ : 133

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Sports 2019 : Subsides complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes : Prosport Bruxelles et Bains de Bruxelles.- Montant : 132.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983

Considérant les besoins des ASBLs Prosport Bruxelles et Bains de Bruxelles ;

Considérant les crédits disponibles à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 132.500,00 EUR sur l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 réparti comme suit :
- 66.250,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles
- 66.250,00 EUR à l'asbl Bains de Bruxelles.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :